

AVIS D'ÉBULLITION D'EAU PRÉVENTIF



N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons, pendant **au moins une minute**, ou utilisez de l'eau embouteillée.

DATE DE L'AVIS: _____

Cet avis préventif est dû à une irrégularité (ex. : bris, travaux, etc.) dans le réseau de distribution de votre secteur. Cette situation peut permettre l'infiltration de microorganismes dangereux pour votre santé.

Vous devez donc utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons **pendant une minute**, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, **jusqu'à la diffusion d'un avis contraire** :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (ex. : fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (ex. : soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Jetez les glaçons, boissons et aliments qui ont été préparés avec l'eau du robinet sans être bouillie **après la date inscrite sur le présent avis**.

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut vous occasionner. Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse coopération.